

## NOTE DE FRAIS : 2020/2021

### Pour minibus EAC (ou véhicule de location)

Objet, mission :	
Nom, Prénom :	
Adresse :	CP – Ville :

Date	Description	Coût dplct (péages + gasoil)	Hébergement	Repas	Autres
SOUS TOTAL		(1)	(2)	(3)	(4)

Le péage et le carburant sont remboursés, contre justificatifs, uniquement pour les trajets avec le minibus de l'EAC ou un véhicule loué par le club. **Pensez à faire le plein avant de rendre le véhicule.**  
Le remboursement des repas du soir payés par les membres de l'EAC en déplacement est limité à 14 euros le repas. **Les repas du midi demeurent à la charge de chacun et ne sont pas remboursés par le club.**  
Seules les nuits d'hôtels réservées ou validées par le club font l'objet d'un remboursement.

Coût Total	
1 + 2 + 3 + 4	= €
- avance éventuelle	= €
<b>TOTAL à rembourser</b>	= €

Date :
Signature :

Remboursé le :
N° du chèque :

#### Réservé à la comptabilité :

Code Fonction : 90

Date :	Débit : 6	€	Crédit : 401 €
	Débit : 6	€	Crédit : 401 €
	Débit : 6	€	Crédit : 401 €
	Débit : 6	€	Crédit : 401 €
Date :	Crédit : 401	€	Débit : 512 100

#### Feuille de remboursement à transmettre à :

Entente Athlétique de Chambéry  
Maison des Associations T 3, 67 rue St François de Sales  
73000 CHAMBÉRY